

## LES GRANDES LIGNES DU REGLEMENT

- Le nombre de véhicules autorisés sur les quais est limité à 12. L'accès aux quais sera donc régulé par les agents des déchetteries et les bornes d'accès.
- **Pour les particuliers**, l'accès aux déchetteries est gratuit, dans la limite de 34 passages par année civile. Au-delà, l'accès est payant (voir tarifs ci-dessous). Les apports (hors amiante) sont plafonnés à 2 m<sup>3</sup> par passage. Au-delà de 2 m<sup>3</sup> de déchets par passage, un ou plusieurs passages supplémentaires seront comptabilisés selon la quantité.  
**Dépôt d'amiante** : uniquement dans les déchetteries de Torcy et Montceau, sur rendez-vous, en appelant le 0800 216 316.
- **Pour les professionnels**, l'accès est payant dès le premier passage (voir tarifs ci-dessous). Les apports de déchets non dangereux (déchets verts, bois, ferraille, cartons, gravats, encombrants...) sont limités à 2 m<sup>3</sup> par passage.  
**Dépôt d'amiante** : uniquement dans les déchetteries de Torcy et Montceau, sur rendez-vous, en appelant le 0800 216 316.
- **Pour les associations et les collectivités du territoire**, l'accès aux déchetteries est gratuit, dans la limite de 4 passages par mois. Au-delà, l'accès est payant (voir tarifs ci-dessous), sauf pour les encombrants.  
**Dépôt d'amiante** : les dépôts d'amiante sont interdits.
- **Dépôt de gros volumes** : sur rendez-vous, en appelant le 0800 216 316.
- Afin de réguler la forte fréquentation constatée le week-end, l'accès aux déchetteries est interdit aux usagers suivants les samedis et dimanches : artisans, commerçants, entreprises ayant leur siège social sur le territoire de la communauté urbaine ou réalisant des travaux sur ce même territoire.

	<b>Particuliers</b> (à partir du 35 <sup>e</sup> passage dans l'année)	<b>Professionnels</b> (dès le 1 <sup>er</sup> passage)	<b>Communes, associations de la communauté urbaine</b> (à partir du 5 <sup>e</sup> passage par mois)
<b>Déchets non dangereux</b>	19,50 € par passage dans la limite de 2 m <sup>3</sup>	19,50 € / m <sup>3</sup>	15 € / m <sup>3</sup> (**)
<b>Déchets dangereux</b>	1 € / kg	1 € / kg	
<b>Amiante (*)</b>	20 € / m <sup>3</sup>	40 € / m <sup>3</sup>	Interdit

(\*) Sur rendez-vous uniquement, dans les déchetteries de Torcy et Montceau.

(\*\*) Encombrants : gratuit pour les communes.